



Service
protestant
de mission

Défap

RAPPORT FINANCIER

2025

BILAN

Exercice clos
le 31 décembre 2025

 www.defap.fr

Assemblée Générale
le 28 mars 2026





Service
protestant
de mission
Défap

RAPPORT FINANCIER

1^{ère} partie : COMPTES ANNUELS 2025 Rapport du commissaire aux comptes Bilan + compte de résultat + annexe	2-17
2^{ème} partie : ANALYSE COMPTE DE RÉSULTAT 2025 Comptes analytiques	18-25
3^{ème} partie : BUDGET 2026	26-33
TABLEAU RÉCAPITULATIF : COMPTES 2025 / BUDGET 2026	34-36

1

COMPTES ANNUELS

FEVRE CHRISTIAN

*Expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre de la région parisienne
Et commissaire aux comptes inscrit à la compagnie régionale de Versailles et du Centre*

DEFAP

Service Protestant de Mission

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
COMPTES ANNUELS ET ANNEXES

Siège social : 102 boulevard Arago
75014 PARIS

FEVRE CHRISTIAN

*Expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre de la région parisienne
Et commissaire aux comptes inscrit à la compagnie régionale de Versailles et du Centre*

DEFAP

Service Protestant de Mission

102 boulevard Arago

75014 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs, les membres de l'assemblée générale de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association DEFAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note figurant au paragraphe 5- de l'annexe qui expose le changement de méthode résultant de l'application du règlement ANC 2022-06.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la conformité de la présentation des comptes à l'arrêté ministériel ANC 2022-06, et notamment la présentation de l'annexe des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprimerai pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'association en date du 12 mars 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Chesnay, le 12 mars 2026



Christian FEVRE

Commissaire aux comptes inscrit auprès de la
compagnie régionale de Versailles et du
Centre

Service Protestant de Mission-Défap					N° Siret : 52906790200013
Association					NAF (APE) : 9499Z
102 bd Arago					
75014 PARIS					
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025					

© Sage - Sage 100c Comptabilité Standard 4.00

BILAN ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025				Exercice précédent 31/12/2024	
	Valeurs brutes	mortis. et provision	Valeurs nettes	%	Valeurs nettes	%
ACTIF IMMOBILISE (cf. annexe A.a)						
Immobilisations incorporelles	42 685	27 272	15 414	1,31%	20 715	1,93%
Concessions, brevets, logiciels	42 685	27 272	15 414		20 715	
Immobilisations corporelles	435 027	341 400	93 626	7,97%	112 364	10,46%
Agencements	207 951	129 417	78 534		96 677	
Matériel de bureau & informatique	47 761	40 547	7 214		6 020	
Mobilier	179 315	171 436	7 878		9 667	
Immobilisations financières	207 738	111 714	96 024	8,18%	106 826	9,94%
Participat.& créances rattachées	106 714	106 714	0		0	
Autres titres immobilisés	34 515		34 515		34 515	
Prêts	66 509	5 000	61 509		72 311	
TOTAL I	685 450	480 386	205 064	17,46%	239 904	22,32%
ACTIF CIRCULANT (cf. annexe A.b)						
Créances clients, comptes rattachés						
Avances & acomptes versés/com.	10 125		10 125			
Autres créances	101 626		101 626		103 207	
Charges constatées d'avance	11 471		11 471		9 973	
Disponibilités	846 271		846 271		721 576	
TOTAL II	969 492		969 492	82,54%	834 756	77,68%
TOTAL GENERAL (I à II)	1 654 942	480 386	1 174 556	100,00%	1 074 661	100,00%

Service Protestant de Mission-Défap		N° Siret : 52906790200013
Association		NAF (APE) : 9499Z
102 bd Arago		
75014	PARIS	
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025		

© Sage - Sage 100c Comptabilité Standard 4.00

BILAN PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025		Exercice précédent 31/12/2024	
		%		%
FONDS PROPRES (cf. annexe B.a)				
Fonds propres sans droit de reprise	100 000		100 000	
Fonds propres	100 000		100 000	
Réserves	611 733		623 748	
Autres réserves	295 421		295 421	
Report à nouveau	328 327		326 440	
Résultat de l'exercice	-12 015		1 887	
Subventions d'investissement (cf. annexe B.b)	8 204		9 883	
Subventions d'investissement	8 204		9 883	
TOTAL (I)	719 937	61,29%	733 632	68,27%
Fonds reportés et dédiés	243 291		108 162	
Fonds dédiés(cf. annexe B.d)	243 291		108 162	
TOTAL (II)	243 291	20,71%	108 162	10,06%
Provisions	30 709		28 068	
Provisions pour risques et charges (cf. annexe B.c)	30 709		28 068	
TOTAL (III)	30 709	2,61%	28 068	2,61%
Dettes	180 619		204 799	
Dettes fourniss. & cptes rattachés	24 582		50 255	
Dettes fiscales et sociales	66 575		66 949	
Autres dettes	75 365		87 595	
Produits constatés d'avance	14 097			
TOTAL (IV)	180 619	15,38%	204 799	19,06%
TOTAL GENERAL (I à V)	1 174 556	100,00%	1 074 660	100,00%

Service Protestant de Mission-Défap					N° Siret : 52906790200013		
Association					NAF (APE) : 9499Z		
102 bd Arago							
75014							
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025							
© Sage - Sage 100c Comptabilité Standard 4.00							
Compte de résultat				Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Ecart	Variation %
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)							
Produits de biens et services				173 390	160 473	12 917	8,05%
Produits de tiers financeurs							
				1 969 138	1 732 785	236 353	13,64%
Concours publics et subventions				140 599	121 301	19 298	15,91%
Ressources générosité public				205 463	20 532	184 931	900,71%
Contributions financières reçues				1 553 132	1 543 700	9 432	0,61%
Reprises s/amort. & provisions				0	253	-253	-100,00%
Utilisation des fonds dédiés				69 944	47 000	22 944	48,82%
TOTAL I				2 142 528	1 893 259	249 270	13,17%
CHARGES D'EXPLOITATION (II)							
Autres achats et charges externes				522 686	467 751	54 936	11,74%
Aides financières versées				711 815	749 973	-38 158	-5,09%
Impôts, taxes et vers/ assimilés				15 090	12 956	2 134	16,47%
Salaires et traitements				463 007	434 005	29 002	6,68%
Charges sociales				144 071	136 868	7 203	5,26%
Amort. sur immobilisations				29 218	28 971	247	0,85%
Dotations aux provisions				7 641	1 158	6 483	559,84%
Reports en fonds dédiés				205 073	11 775	193 298	1641,60%
Autres charges				61 770	56 262	5 508	9,79%
TOTAL II				2 160 371	1 899 719	260 653	13,72%
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				-17 843	-6 460	-11 383	176,21%
PRODUITS FINANCIERS (III)							
Autres intérêts et produits assim.				4 346	5 157	-811	-15,73%
CHARGES FINANCIERES (IV)							
				197	0	197	#DIV/0!
Différences négatives de change				197	0		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)				4 149	5 157	-1 008	-19,55%
3. RESULTAT COURANT (I-II + III-IV)				-13 694	-1 303	-12 391	950,92%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)							
Sur opérations de gestion				1 679	3 190	-1 511	-47,36%
Sur opérations en capital				1 679	3 190	-1 511	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)							
				0	0	0	0,00%
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital						0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				1 679	3 190	-1 511	-47,36%
TOTAL PRODUITS (I+III+V)				2 148 553	1 901 606	246 948	12,99%
TOTAL CHARGES (II+IV+VI)				2 160 568	1 899 719	260 850	13,73%
EXCEDENT OU DEFICIT				-12 015	1 887	-13 902	-736,67%

ANNEXE 2025

L'exercice a une durée de 12 mois. Les comptes ont été arrêtés par le Bureau du Défap qui s'est réuni le 12 mars 2026. Le résultat de l'exercice est un déficit de 12.015 €.

1- Objet social de l'entité

Le Service protestant de mission – Défap est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, déclarée à la Préfecture le 19 mai 1994.

Le Défap a pour objet de stimuler et coordonner les efforts des Eglises membres en vue d'éveiller et d'entretenir en elles le sens de leurs responsabilités et de leur action commune dans les domaines missionnaire et humanitaire.

2- Nature et périmètre des activités ou missions sociales

Le Défap met en œuvre cet objet, notamment :

- par une information et une communication régulière,
- par la solidarité financière,
- par l'envoi et l'accueil de personnes,
- par la formation à la communication et à la rencontre interculturelle,
- par le suivi des projets missionnaires et humanitaires,
- par des actions de plaidoyer auprès de l'opinion et des pouvoirs publics.

3- Moyens mis en œuvre

La stratégie du Défap pour les années 2021-2025 s'articule autour de trois axes, prolongée de 3 ans :

- Développer les liens avec les partenaires.
- S'engager pour la justice, le respect de la création et la dignité humaine.
- Vivre l'interculturalité.

4- Faits caractéristiques de l'exercice

Le Défap a bénéficié en 2025 d'un contrat d'assurance-vie de 168.000€ apparaissant dans les ressources liées à la générosité du public.

5- Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux principes de base : principe de prudence, continuité de l'exploitation, indépendance des exercices, permanence des méthodes comptables.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 mis à jour le 7 juillet 2023 par le règlement ANC°2023-03.

La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable. En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les états financiers sont donc présentés conformément aux dispositions du nouveau règlement. La colonne de l'exercice 2024 des états financiers correspond aux rubriques du nouveau format.

- Les ressources de l'association sont principalement constituées des contributions financières reçues des églises membres ; ces contributions sont comptabilisées à partir des encaissements et le cas échéant en tenant compte des engagements reçus avant la clôture.
- Le coût des pasteurs mis à disposition du Défap par d'autres entités figure dans les frais de personnel au compte de résultat.

6- Conventions réglementées

Selon l'article L.612-5 du Code du Commerce, le Défap ni aucun de ses dirigeants ne sont signataires de conventions autres que des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties.

7- Notes sur le bilan

A- Actif

a. Immobilisations

Etat des mouvements des immobilisations et amortissements au 31/12/2025						
RUBRIQUES	Début exercice	Acquisitions, transferts	Cession, mise au rebut	Fin d'exercice	Dotations & provisions	Valeur net comptable
Immobilisations incorporelles						
- Logiciels	42 832	0	147	42 685	27 272	15 414
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	42 832	0	147	42 685	27 272	15 414
- Immobilisations corporelles :						
Agencements	234 133	0	26 182	207 951	129 417	78 534
Matériel de bureau, informatique	55 711	5 141	13 092	47 761	40 547	7 214
Mobilier	178 990	588	263	179 315	171 436	7 878
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	468 834	5 729	39 537	435 026	341 400	93 626
Immobilisations financières						
- Participations (Fondation du Protestantisme)	106 714	0	0	106 714	106 714	0
- Autres titres immobilisés (Oikocrédit)	34 515	0	0	34 515	0	34 515
- Prêt Eglise protestante de la Réunion	64 100	0	4 100	60 000	0	60 000
- Prêts (1% logement)	3 211	0	1 702	1 509	0	1 509
- Prêt association A9 (colloque)	5 000	0	0	5 000	5 000	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	213 540	0	5 802	207 738	111 714	96 024
TOTAL GENERAL	725 206	5 729	45 486	685 449	480 386	205 063

b. Créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Échéances - 1 an	Échéances + 1 an
Avances et acomptes fournisseurs	10 125	10 125	
Autres créances :			
Débiteurs divers	101 625	101 625	0
Charges constatées d'avance	11 471	11 471	0
TOTAL GENERAL	123 221	123 221	0

DETAIL DEBITEURS DIVERS	Montant brut
Débiteurs divers	101 625
Contribution des Eglises	31 674
Fonjep	33 220
Organismes partenaires	36 731

DETAIL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Montant brut
Charges constatées d'avance :	11 471
Billets d'avion/train (pour 2026)	8 940
Divers	2 531

c. Disponibilités

DISPONIBILITES	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Livrets	228 924	216 095
Compte-à-terme	448 000	300 000
Liquidités banque	159 588	195 908
Chèques à encaisser (reçus fin déc)	5 715	6 779
Liquidités caisse	4 044	2 794
TOTAL GENERAL	846 271	721 576

* CAT : Banque postale (CNP One Capi) : 300.000 €, le contrat a pris effet le 27/04/2022 pour une durée de 12 ans, possibilité de sortir sans frais de pénalités au bout de 4 ans.
Crédit Mutuel : 148.000 € pour 3 mois (du 01.10.2025 au 01.01.2026)

B- Passif

a. Variations des fonds propres et réserves

Variation des fonds propres et réserves				
Libellés	Solde au 01/01/25	Variation +	Variation -	Solde au 31/12/25
Fonds propres sans droit de reprise				
<i>Fonds propres</i>	100 000	0	0	100 000
	100 000	0	0	100 000
Réserves				
<i>Réserve générale</i>	295 421	0	0	295 421
<i>Report à nouveau résultat</i>	326 440	1 887	0	328 327
<i>Résultat N-1 (affectation AG)</i>	1 887	0	1 887	0
<i>Résultat N</i>		0	12 015	-12 015
	623 748	1 887	13 902	611 733
Total fonds propres	723 748	1 887	13 902	711 733

L'Assemblée Générale de mars 2025 a décidé d'affecter le résultat excédentaire de 2024 au report à nouveau pour un montant de 1.887 ; celui-ci est donc porté à 328.327 €.

b. Subvention d'investissement

Subventions d'investissement			
	Valeur brut	Cumul Amort	Valeur Nette Comptable
<i>Travaux en 2011</i>	15 083	15 083	0
<i>Travaux en 2012</i>	7 036	7 036	0
<i>Travaux en 2014</i>	39 633	31 429	8 204
<i>Travaux en 2015</i>	30 431	30 431	0
Total	92 183	83 979	8 204

Les travaux avaient été financés par une subvention de la Fondation du protestantisme (FI Défap-MSI) en 2011, 2012, 2014 et 2015.

c. Suivi des fonds dédiés

Les variations en (-) sont intégrées aux produits directs : projets réalisés en 2025.

Les variations en (+) correspondent à des projets décidés en 2025, en cours de réalisation ou reportés en 2026. Le Défap a bénéficié en 2025 d'une assurance-vie à hauteur de 168.000 € qui a été affectée à plusieurs fonds dédiés : animation (8 k€), missions/projets (90 k€), envoyés (70 k€).

Les contributions financières affectées à des projets définis qui n'ont pu, à la clôture, être utilisées conformément à l'engagement pris sont comptabilisées en Fonds dédiés.

Libellés	Disponible	Variation	Variation	Solde
	01/01/2025	-	+	31/12/2025
Fonds dédiés animation	19 826		40 000	59 826
Fonds dédiés missions/projets RSI	20 922	42 122	92 223	71 023
Fonds dédiés Djibouti	500	500	0	0
Fonds dédiés Cameroun	1 750	1 600	1 550	1 700
Fonds dédiés Congo	3 925	3 566	350	709
Fonds dédiés RDC	0		950	950
Fonds dédiés Formation théologique	30 000			30 000
Fonds dédiés envoyés	10 000	10 000	70 000	70 000
Fonds dédiés Pgm EAPPI	19 224	12 156	0	7 068
Fonds dédiés Madagascar	0			0
Fonds dédiés Centrafrique	2 015			2 015
	108 162	69 944	205 073	243 291

c. Provisions pour risques et charges

Libellés	Solde	Variation	Variation	Solde
	au 01/01/25	+	-	au 31/12/25
Provision pour risques	2 623	0	0	2 623
Prov. Indemnité retraite salariés	25 445	2 641	0	28 086
TOTAL DES PROVISIONS	28 068	2 641	0	30 709

La provision pour risques correspond à une provision qui avait été constituée en 2014 pour un dossier litigieux.

La provision pour l'indemnité de retraite est calculée en prenant en considération les paramètres suivants : départ à 64 ans et indemnités dues selon les termes du droit du travail, charges sociales comprises.

e. Dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéances	Échéances
		- 1 an	+ 1 an
Dettes fournisseurs	24 582	24 582	0
Dettes provisions congés payés, RTT	16 738	16 738	0
Charges sociales & fiscales (hors ch.soc RTT)	49 837	49 837	0
Autres dettes (dont contributions partenaires)	75 365	75 365	0
Produits constatés d'avance	14 097	14 097	0
TOTAL GENERAL	180 619	180 619	0

DETAIL CHARGES SOCIALES ET FISCALES	Montant brut
Charges sociales & fiscales :	49 837
<u>Salariés :</u>	
URSSAF	26 319
AG2R	8 582
HELIUM PREVOYANCE	1 668
DGFIP (PAS)	1 168
TAXE S/ SALAIRES	4 520
<u>Volontaires :</u>	
VESPIEREN Cot. V.S.I.	7 580

DETAIL AUTRES DETTES	Montant brut
Autres dettes :	75 365
UNAC-EPUdF	21 673
CEVAA	38 463
Autres	15 229

DETAIL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Montant brut
	14 097
EPUdF NN Contribution 2026	14 097

8- Notes sur le compte de résultat

a- Subventions publiques

Subventions publiques	Montant
Ministère des affaires étrangères -> Fonjep :	
Gestion VSI	62 400
Aide formation et appui retour VSI	11 252
Aide responsabilité civile + rapatriement VSI	14 341
Régularisation aides (2023)	-3 510
Aide VSI-Réciprocité	44 100
Agence du Service Civique	12 015
TOTAL GENERAL	140 598

b. Notes sur le compte de résultat exceptionnel

PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 679	Quote-part réserve travaux (reprise part subvention d'investissement)
TOTAL (V)	1 679	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	
TOTAL (VI)	0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 679	

9- Effectif de l'association

13 salariés travaillent au Défap + 2 pasteurs mis à disposition par l'Eglise protestante unie de France, soit 13,57 ETP (équivalent temps plein).

10- Valorisation du bénévolat

Valorisation des contributions en nature (Art 211-1 du règlement NC 2018-06 du 5/12/2018). Le Conseil du Défap a décidé de se conformer à la position prise par l'Union Nationale Associations Culturelles de l'Eglise Protestante Unie de France (UNAC-EPUDF) dans son ensemble, à savoir de ne procéder à aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles. Cet engagement gratuit est conforme à la nature profonde de leur engagement. De même, s'agissant des biens immobiliers affectés à l'exercice de son activité et qui sont mis à disposition de l'association, aucune valorisation au titre de ces immeubles n'est effectuée.

11- Autres informations

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Bureau de l'Association ni au Président ni au Trésorier.

Le Commissaire aux comptes procède à un audit des comptes annuels en fin d'année, celui-ci a pour objectif d'exprimer une opinion sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle que donnent les comptes de l'exercice. Les honoraires annuels sont de 5.548 €.

12- Séparation des comptes du Défap suite à l'article 73 de la loi du 24 août 2021 « loi sur le séparatisme » : partie «culturelle 1901 » » et partie « culturelle 1905 »

En partant de la comptabilité analytique, la répartition se fait ainsi :

1. La contribution aux projets de la **Cevaa** : 40% de la contribution de l'EPUDF : -> 100% (« 1905 »).
2. Activités : selon la nature (« 1901 ») ou (« 1905 »).
Accueil : répartition 25% (1901) et 75 % (1905)
3. Vie institutionnelle, services généraux : répartition 25% (1901) et 75 % (1905)

	Comptes 2025	Comptes 2025 ("1901")	Comptes 2025 ("1905")
1. Contribution aux projets de la CEVAA	461 600		461 600
2. Activités	1 186 473	589 430	597 042
A. Relations partenariales	54 297		54 297
B. Echanges de personnes : volontariat	346 706	346 706	
C. Soutien postes pastoraux	63 692		63 692
D. Echange théologique	160 932		160 932
E. Soutien projets	164 633	164 633	
F. Animation-communication	164 342		164 342
G. Bibliothèque et archives	115 873	57 937	57 937
H. Accueil	80 617	20 154	60 462
I. Versements à d'autres organismes	35 380		35 380
3. Vie institutionnelle, services généraux (frais de service, bâtiment, frais généraux)	512 496	128 124	384 372
Totaux de 1 à 3	2 160 569	717 554	1 443 014
Recettes directes	699 529	378 630	320 899
Contribution des Eglises	1 449 024	294 750	1 154 274
Résultat	-12 016	-44 174	32 158

CHRISTIAN FEVRE

*Expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre de la région parisienne
Et commissaire aux comptes inscrit à la compagnie régionale de Versailles*

DEFAP

Service Protestant de Mission

102 boulevard Arago

75014 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs, les membres de l'assemblée générale de l'association,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Le Chesnay, le 12 mars 2026

christian FEVRE

Christian FEVRE

Commissaire aux comptes inscrit auprès de la
compagnie régionale de Versailles

2

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT 2025

Analyse du compte de résultat

Le budget 2025 prévoyait un déficit de 37 k€, avec des recettes de 1890 k€ et des dépenses de 1927 k€. Le résultat de l'exercice est déficitaire à hauteur de 12 k€, après des dépenses de 2160 k€, supérieures à ce qui était prévu, et des recettes de 2148 k€, très supérieures à la prévision.

S'agissant des activités, les différences entre le budget et le compte de résultat résultent en particulier des facteurs suivants:

- Au niveau du **volontariat** : le nombre de mois-volontaires Défap est conforme au prévisionnel mais avec une augmentation du nombre de VSI et une diminution du nombre de VSCI (services civiques), ce qui implique une augmentation du coût total + 22 k€ (+19%).
- Au niveau de **l'envoi de pasteurs** (Eglises d'Outre-mer et Djibouti) : tous les postes ont été pourvus : + 14 k€ (par rapport au budget).
Ces augmentations ont été compensées par :
- Une diminution au niveau de **l'échange théologique** : - 21 k€, due essentiellement à moins d'accueil de chercheurs, sur les 9 chercheurs prévus, 3 n'ont pas pu venir n'ayant pas réussi à obtenir leurs visas.
- Les **charges de personnel** légèrement inférieures à ce qui était prévu, en raison des départs intervenus en cours d'année et des remplacements décalés dans le temps : - 16 k€.

Par ailleurs, la provenance des recettes est sensiblement différente de ce qui avait été anticipé ; en effet, la contribution des Églises est supérieure de 42 k€ au budget (l'apport de l'UEPAL étant supérieur au chiffre annoncé), tandis que les autres recettes s'élèvent au total à 699 k€, bien au-dessus de ce qui était prévu, 484 k€, grâce essentiellement au versement d'une assurance-vie de 168 k€ au cours de l'année.

Notons aussi que la somme provenant de l'assurance vie (168 k€) a été affectée en fonds dédiés. 20 k€ ont été repris au cours de l'exercice.

1. COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Comptes	Budget	Comptes	PRODUITS	Comptes	Budget	Comptes
	2024	2025	2025		2024	2025	2025
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	467 751	537 165	522 686	PRODUITS DE BIENS ET SERVICES	160 473	171 210	173 390
AIDES FINANCIERES VERSEES	749 973	678 330	711 815	SUBVENTIONS PUBLIQUES	121 301	141 320	140 599
CHARGES DE PERSONNEL	583 829	637 820	622 168	CONTRIBUTION DES EGLISES	1 425 030	1 407 000	1 449 024
DOT. AUX AMTS ET PROVISIONS	30 129	26 481	36 859	AUTRES CONTRIBUTIONS	139 202	112 500	309 571
REPORT FONDS DEDIES	11 775	0	205 073	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS	253	0	0
AUTRES CHARGES	56 263	47 178	61 967	AUTRES PRODUITS (dont fonds dédiés)	55 347	58 447	75 969
	1 899 720	1 926 974	2 160 568		1 901 606	1 890 477	2 148 553
RESULTAT	1 887	-36 497	-12 015				

A- Charges

CHARGES	Comptes	Comptes	Budget	Comptes	Ecart	%
	2023	2024	2025	2025	N/N-1	variation
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	496 775	467 751	537 165	522 686	54 935	12%
AIDES FINANCIERES VERSEES	800 719	749 973	678 330	711 815	-38 158	-5%
CHARGES DE PERSONNEL	545 160	583 829	637 820	622 168	38 339	7%
DOT. AUX AMTS ET PROVISIONS	29 953	30 129	26 481	36 859	6 730	22%
REPORT FONDS DEDIES	4 689	11 775	0	205 073	193 298	1642%
AUTRES CHARGES	52 067	56 263	47 178	61 967	5 705	10%
	1 929 362	1 899 720	1 926 974	2 160 568	260 849	14%

Les charges sont en augmentation cette année de 261 k€ ; plusieurs facteurs expliquent cela.

- **Autres achats et charges externes** : ils sont en augmentation de 55 k€, liée surtout à l'augmentation du nombre de volontaires (VSI) et donc des indemnités.

Achats et charges externes détail						
	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart N/N-1	% variation
Fluides (électricité-gaz)	40 294	51 880	44 650	42 849	-9 031	-17,4%
Fournitures adm., accueil, biblio.	33 441	24 736	28 218	27 502	2 766	11,2%
Crédit-bail, assurance, entretiens-réparations, ...	130 015	116 864	87 534	106 498	-10 365	-8,9%
Indemnités envoyés, congés-recherche, formation	195 435	171 683	251 577	224 792	53 109	30,9%
Voyages, frais déplacements, missions	97 589	102 589	125 186	121 045	18 456	18,0%
Total :	496 775	467 752	537 165	522 686	54 935	11,7%

- Les frais de voyages/mission sont conformes au budget, en augmentation par rapport 2024.

Frais déplacements-réception, voyages-missions							
	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart N/N-1	% variation	Ecart cptes 25 /budg.25
Salariés et membres des commissions	40 265	39 328	37 650	42 835	3 507	8,9%	5 185
Frais services + commissions	17 070	20 225	20 350	26 938	6 713		6 588
Frais missions	23 195	19 103	17 300	15 897	-3 206		-1 403
Voyages envoyés (VSI, VSCI, pasteurs)	19 852	33 463	49 861	35 336	1 873	5,6%	-14 525
Voyages (boursiers, congés recherche)	13 422	10 986	15 500	12 087	1 101	10,0%	-3 413
Voyages (envois et accueil courts)	24 050	18 812	22 175	30 787	11 975	63,7%	8 612
Total :	98 415	102 589	125 186	121 045	18 456	18,0%	-4 141

- Aides financières versées : diminution de 18 k€ par rapport à 2024, mais supérieures de 44 k€ par rapport au budget :

Aides financières versées							
	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart N/N-1	% variation	Ecart cptes 25 /budg.25
Cotisations (Fondation, FPF, ...)	26 561	12 886	12 929	16 350	3 464	26,9%	3 421
Allocations programmes	700 602	646 709	584 609	628 693	-18 016	-2,8%	44 084
Contribution Eglises pour la Cevaa	468 615	461 712	461 600	461 600	-112	0,0%	0
Allocations programmes	231 987	184 997	123 009	167 093	-17 904	-9,7%	44 084
Allocation personnel local programme	23 063	40 415	31 440	31 392	-9 023	-22,3%	-48
Allocation pasteurs retraités	35 197	34 712	34 560	32 649	-2 063	-5,9%	-1 911
Entraide anc. missionnaires (laïcs)	15 296	15 251	14 796	2 731	-12 520	-82,1%	-12 065
Total :	800 719	749 973	678 334	711 815	-38 158	-5,1%	33 481

- Les allocations programmes, en augmentation par rapport au budget, correspondent aux projets validés durant l'année (allocations reçues ou reprise sur fonds dédiés). L'assurance-vie reçue au cours de l'année a permis de valider 20 k€ de projets complémentaires en 2025.

- S'agissant de l'allocation personnel local programme, le Défap soutient les postes du directeur-pasteur et de l'administrateur de l'EPED (Djibouti) : elle est conforme au budget.

- Les allocations versées pour les pasteurs ou laïcs retraités (anciens missionnaires) sont en diminution suite à des décès au cours de l'année.

- **Charges de personnel (salaires + charges sociales), y compris pasteurs siège :**

Evolution masse salariale et effectif							
	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart N/N-1	% variation	Ecart cptes 25/ budg.25
Personnel mis à disposition (pasteurs)	45 331	66 190	70 600	69 517	3 327	5%	-1 083
Personnel salarié	498 146	515 853	565 400	550 643	34 790	7%	-14 757
Charges de personnel	543 477	582 043	636 000	620 160	38 117	7%	-15 840
% augmentation	8,22%	7,10%	9,27%	6,55%			
Equivalent Temps Plein. (moy. annuelle)	12,85	13,21	14,20	13,57			

* Selon le compte de résultat, la somme (taxes+salaires+charges sociales) est égale à 622.168 € : la différence de 2.008 € avec le tableau ci-dessus concerne la médecine de travail et une régularisation sur charges.

Elles sont en augmentation par rapport à l'année 2024, mais un peu inférieures au budget.
A noter que le choix a été fait de réduire le nombre d'appartements de fonctions, les appartements étant par ailleurs loués par la Fondation du protestantisme, ce qui compense l'augmentation de la masse salariale.

- **Autres charges :** elles sont en augmentation de 5,7 k€ par rapport à 2024, à la suite de la croissance du nombre d'envoyés :

Autres charges détail						
	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2026	Comptes 2025	Ecart N/N-1	% variation
Couverture sociales des envoyés (VSI-VSCI)	44 721	55 362	46 278	60 486	5 124	9,3%
Tickets restaurant bénévoles	898	900	900	735	-165	-18,3%
Charges financières et exceptionnelles	6 449	0	0	746	746	N.A.
Total :	52 067	56 262	47 178	61 967	5 705	10,1%

B- Produits

Les produits sont cette année en augmentation, avec une hausse de 247 k€ entre 2024 et 2025, soit +13%.

Les ressources sont de deux natures : évolution							
	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart N/N-1	% variation	Ecart cptes 25 / budg.25
Contribution des Eglises	1 437 538	1 425 030	1 407 000	1 449 024	23 994	1,7%	42 024
Autres ressources	437 362	476 576	483 477	699 529	222 953	46,8%	216 052
Total	1 874 900	1 901 606	1 890 477	2 148 553	246 947	13,0%	258 076

La contribution des Églises

L'UEPAL avait modifié en 2023 le mode de versement de sa contribution annoncée. Le solde définitif de la contribution de 41.750 € au titre de l'année 2024 a été versée mi-avril de 2025, soit après la clôture, l'arrêté et l'approbation des comptes et le montant prévu pour l'année 2025 a été versé intégralement.

Autres ressources directes : détail

Ressources directes							
	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart N/N-1	%	Ecart cptes 25 /budg,25
Produits de biens et services	135 003	160 473	171 210	173 390	12 917	8,0%	2 180
Subventions publiques	107 579	121 301	141 320	140 599	19 298	15,9%	-721
Dons, collectes (hors assurance-vie) *	31 836	18 082	14 000	37 256	19 174	106,0%	23 256
Contribution sur projets	65 936	118 670	98 500	104 108	-14 562	-12,3%	5 608
Reprises s/amort., provisions	11 287	0	0	0	0	N.A.	0
Reprises sur fonds dédiés	70 744	47 000	52 747	69 944	22 944	48,8%	17 197
Autres produits (produits financiers, exceptionnels)	14 977	11 050	5 700	6 025	-5 025	-45,5%	325
Total	437 362	476 576	483 477	531 322	54 746	11,5%	47 845

* en 2025 : + assurance-vie 168 207

699 529

Produits de biens et services : en augmentation par rapport à l'année précédente mais conforme au budget.

Détail des produits de biens et services :	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart N/N-1	%	Ecart cptes 25 /budg,25
Recettes accueil	81 285	95 111	89 200	88 172	-6 939	-7,3%	-1 028
Locations diverses	9 400	1 240	9 000	8 640	7 400	596,8%	-360
Gestion organismes partenaires	38 719	55 993	69 010	69 023	13 030	23,3%	13
Autres produits	5 599	8 129	4 000	7 555	-574	-7,1%	3 555
Total :	135 003	160 473	171 210	173 390	12 917	8,0%	2 180

Subventions publiques : en augmentation par rapport à 2024 soit + 19 k€, conforme au budget.

Subventions versées pour la gestion des VSI (Volontaires de la Solidarité Internationale) et les Services Civiques. L'aide apporté aux VSI-Réciprocité est plus importante que l'aide apportée aux VSI à l'international, ce qui explique cette augmentation des subventions publiques par rapport à 2024.

Conformément à la décision du Conseil d'octobre 2013 (2013-10-08 CS), le Défap s'est engagé à ce que ses financements publics ne dépassent pas 30% du budget, aucun financeur privé ne dépassant 10%.

	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024	Comptes 2025
Subventions publiques	51	108	121	141
part public %	2,66%	5,76%	6,36%	6,56%
Total des ressources	1 914	1 875	1 902	2 149

Dons, collectes : en augmentation de 19 k€ par rapport à 2024, et sensiblement supérieur au budget. Deux envois pour EAPPI ont permis de collecter 10 k€ et pour le volontariat à Madagascar, il y a eu 6 k€ de dons. L'appel à dons pour la compensation carbone a représenté 2,6 k€.

Contributions sur projets : ci-dessous le détail

	Budget 2025	Comptes 2025
Contributions sur projets :	98 500	104 108
FI Défap-MSI	80 000	54 000
ACO (EAPPI)	2 500	2 500
Soutien envoyés	16 000	1 000
Entraide Luthérienne	0	6 900
FLAM (Forum 2026)	0	32 000
divers projets		7 708

Deux demandes d'allocation ont été faites auprès de la Fondation du protestantisme (FI Défap-MSI) mais un peu moins que le prévisionnel : 40 k€ pour les frais liés au bâtiment au lieu de 60 k€ et 14 k€ pour l'échange théologique au lieu de 20 k€ prévu au budget.

Reprises sur fonds dédiés :

Il avait été prévu au budget de reprendre 53€, mais il a été repris 70 k€. Les projets validés en cours d'année ont été réalisés grâce aux fonds dédiés.

Autres produits :

Assurance-vie reçue en cours d'année à hauteur de 168 k€ : ces fonds ont été affectés en fonds dédiés animation (8 k€), missions/projets (90 k€), envoyés (70 k€)

2. COMPTES ANALYTIQUES

Dans cette présentation, les charges directes de personnel ont été affectées au suivi des activités.

Synthèse des comptes de résultat et budget : présentation analytique							
	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart N/N-1	%	Ecart cptes 25 /budg 25
Contribution des Eglises	1 437 538	1 425 030	1 407 000	1 449 024	23 994	1,7%	42 024
Autres ressources	437 362	476 576	483 477	699 529	222 953	46,8%	216 052
Total ressources	1 874 900	1 901 606	1 890 477	2 148 553	246 947	13,0%	258 076
CEVAA	468 615	461 712	461 600	461 600	-112	0,0%	0
Activités	1 087 808	1 092 513	1 121 897	1 186 473	93 960	8,6%	64 576
Vie institutionnelle, frais généraux, charges de personnel non affectées	372 939	345 494	343 617	512 496	167 002	48,3%	168 879
Total charges	1 929 362	1 899 719	1 927 114	2 160 569	260 850	13,7%	233 455
Résultat net	-54 462	1 887	-36 637	-12 016			

Focus sur les activités :

Charges par destination (hors contribution Cevaa)							
Activités	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	% activités	Ecart N/N-1	Ecart cptes 25 / budg. 25
A. Relations partenariales (missions de suivi)	44 203	37 304	54 220	54 297	4,6%	16 993	77
B. Echanges de personnes : volontariat	204 392	288 452	330 324	346 706	29,2%	58 254	16 382
C. Soutien postes pastoraux	56 996	60 435	49 400	63 692	5,4%	3 257	14 292
D. Echange théologique	206 045	177 405	197 321	160 932	13,6%	-16 473	-36 389
E. Soutien projets	216 606	154 566	107 428	164 633	13,9%	10 067	57 205
F. Animation-communication	118 416	126 113	130 188	164 342	13,9%	38 229	34 154
G. Bibliothèque et archives	111 513	117 867	124 260	115 873	9,8%	-1 994	-8 387
H. Accueil	79 141	80 408	79 400	80 617	6,8%	209	1 217
I. Entraide anc. missionnaires	50 494	49 963	49 356	35 380	3,0%	-14 583	-13 976
Total :	1 087 806	1 092 513	1 121 897	1 186 472	100,0%	93 959	64 575

Le « soutien projets » est en augmentation importante, il a été utilisé une partie des fonds dédiés et la part des dons affectés à des projets (+13 k€) a augmenté suite à des animations.

Engagements Défap en 2025 par pays :

En tenant compte de l'engagement direct « partenariat, soutien projets » + le coût total des envoyés + les boursiers : en 2025, le Défap s'est engagé surtout à Madagascar (envoyés), à Djibouti (soutien poste pastoral et centre de formation) et RDC (projets et congés recherche).

Engagements Défap en 2025 par pays (en incluant les boursiers et les envoyés)						
		2024	en 2025 (détail)			
			direct	envoyés	boursiers	total
1	Madagascar	66 620	2 349	52 914		55 263
5	Djibouti	49 074	53 519			53 519
3	RDC	57 544	32 551		20 822	53 373
4	Maroc	54 980	23 106	16 784		39 890
2	Cameroun	63 985	12 919	22 522	260	35 701
6	Antilles (Guad. / Mart.)	25 003	23 580			23 580
7	Tunisie	22 406	373	22 094		22 467
8	Congo	10 961	10 083		9 642	19 725
9	Haïti	10 648	15 085			15 085
14	Bénin	2 750	11 146	2 783		13 929
10	Togo	9 453	7 482		5 603	13 085
13	Maurice	3 518		12 081		12 081
11	Sénégal	7 491	6 708			6 708
18	Guyane	4 100	4 564			4 564
16	Centrafrique (RCA)	954	3 028			3 028
15	Réunion (la)	1 708	142			142
Total engagement Défap		391 194	206 635	129 177	36 327	372 139
+ volontariat en France		31 781		64 726		64 726
+ boursiers Cevaa		0			0	0
+ autres frais boursiers)		10 901			6 641	6 641
Total :		433 876	206 635	193 902	42 968	443 506

Tableau général : (cf. lg.16) (cf. lg.20) (cf. lg.33)

3. STRUCTURE DU BILAN : SYNTHESE

Evolution du Fonds de Roulement (FDR) et du besoin en Fonds de Roulement (BFR) (en k€)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Passif						
Fonds propres	619	755	775	722	724	712
Subv. investissement	36	28	22	13	10	8
Fonds dédiés	214	245	209	143	108	243
Provisions	140	125	34	27	28	31
	1009	1153	1040	905	870	994
Actif						
Immobilisations	229	203	183	229	240	210
FDR	780	950	857	676	630	784
Créances	113	79	45	194	113	123
Dettes à CT	187	216	132	195	205	185
BFR	-74	-137	-87	-1	-92	-62
FDR	780	950	857	676	630	784
BFR	74	137	87	1	92	62
Trésorerie	854	1 087	944	677	722	846
Livrets	784	1024	890	611	516	677
Liquidités	70	63	54	66	206	169
Trésorerie	854	1 087	944	677	722	846
charges d'exploitation	2 068	1 901	1 892	1 923	1 900	2 160
jours de charges	151	209	183	128	139	143
mois de charges	5,0	7,0	6,1	4,3	4,6	4,8

Les fonds dédiés sont en augmentation suite au versement de l'assurance-vie de 168 k€.

Le fonds de roulement est significatif. Il représente un peu plus de 4 mois d'activité.

Au total, la structure du bilan reste solide.

3

BUDGET 2026

Le budget présenté est à hauteur de **1.961.377 €**. Déduction faite de la contribution à la CEVAA (460 k€), le budget des activités du Défap est de **1.501.377 €**

Les Eglises contribuent à ce budget pour **1.446.000 €**. Après reversement de la contribution à la CEVAA, le Défap dispose de **986.000 €** pour ses activités, soit **67,1%** du total des ressources disponibles.

Les recettes directes sont évaluées à **482.900 €**, soit **32,9 %** des ressources disponibles.

Le résultat est déficitaire à hauteur de **32.476 €**. Les fonds propres permettent de faire face à ce déficit.

Variation des fonds propres et des fonds dédiés								
Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (budg.)
FONDS PROPRES								
Fonds propres sans droit de reprise	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Réserves								
Réserve projets (ex-Colureom)	80 421	80 421	57 421	57 421	0	0	0	0
Réserve générale	115 000	115 000	238 000	238 000	295 421	295 421	295 421	295 421
Report à nouveau résultat	222 904	273 654	224 193	359 417	380 902	326 440	328 327	316 312
Résultat de l'exercice	50 750	50 539	135 223	21 485	-54 462	1 887	-12 015	-32 476
	469 075	519 614	654 837	676 323	621 861	623 748	611 733	579 257
Total fonds propres	569 075	619 614	754 837	776 323	721 861	723 748	711 733	679 257
Fonds dédiés	106 763	213 636	244 869	209 443	143 387	108 162	243 291	176 247
Total	106 763	213 636	244 869	209 443	143 387	108 162	243 291	176 247
Total fonds propres et fonds dédiés	675 838	833 250	999 706	985 766	865 248	831 910	955 024	855 504

1 Évolution du budget

Synthèse des comptes de résultat et budget : présentation comptable						
	Comptes 2023	Comptes 2024	Comptes 2025	Budget 2026	Ecart budg 26 / cptes 25	% évol.
Contribution des Eglises	1 437 538	1 425 030	1 449 024	1 446 000	-3 024	-0,2%
Autres ressources	437 362	476 576	699 529	482 900	-216 629	-31,0%
Total ressources	1 874 900	1 901 606	2 148 553	1 928 900	-219 653	-10,2%
CEVAA	468 615	461 712	461 600	460 000	-1 600	-0,3%
Activités	691 618	662 166	718 768	656 775	-61 993	-8,6%
Charges de personnel	543 478	582 043	620 160	668 600	48 440	7,8%
Vie institutionnelle, frais généraux	225 651	193 797	360 041	176 001	-184 040	-51,1%
Total charges	1 929 362	1 899 718	2 160 569	1 961 376	-199 193	-9,2%
Résultat net	-54 462	1 888	-12 016	-32 476		

2 Ressources

Contribution des Églises

En 2026, la contribution des Eglises est maintenue en ce qui concerne l'Église unie : en effet, il a été demandé aux régions de ne pas diminuer leur contribution durant cette année de réflexion autour de l'Église universelle.

En ce qui concerne l'UEPAL, la contribution annoncée est en hausse, à 296.000 € pour l'année 2026.

Les Eglises contribuent à hauteur de **1.446.000 €**.

Contribution des Eglises						
	Comptes 2023	Comptes 2024	Comptes 2025	Budget 2026	Ecart N/N-1	% évol.
EPUDF NORD NORMANDIE	80 000	80 000	80 000	80 000	0	0,0%
EPUDF REGION PARISIENNE	272 493 *	260 000	260 000	260 000	0	0,0%
EPUDF OUEST	135 000	135 000	135 000	135 000	0	0,0%
EPUDF SUD OUEST	100 000	95 000	95 000	90 000	-5 000	-5,3%
EPUDF C.L.R.	70 000	70 000	69 954	70 000	46	0,1%
EPUDF PACCA	128 270	129 000	129 000	129 000	0	0,0%
EPUDF C.A.R.	293 000	293 000	293 000	293 000	0	0,0%
EPUDF Est Montbéliard	80 000	80 000	80 000	80 000	0	0,0%
EPUDF Inspection de PARIS	12 775	12 280	12 320	13 000	680	5,5%
Total EPUdF	1 171 538	1 154 280	1 154 274	1 150 000	-4 274	-0,4%
UNEPREF	6 000	7 000		0	0	0,0%
UEPAL	260 000	263 750	294 750	296 000	1 250	0,4%
Ressources totale des Eglises	1 437 538	1 425 030	1 449 024	1 446 000	-3 024	-0,2%
Contribution à la CEVAA	468 615	461 712	461 600	460 000	-1 600	-0,3%
Contribution au DEFAP	968 923	963 318	987 424	986 000	-1 424	-0,1%

Recettes directes (autres ressources) : les recettes directes sont évaluées à 482.900€

Ressources directes						
	Comptes 2023	Comptes 2024	Comptes 2025	Budget 2026	Ecart budg.26 / cptes 25	%
Produits de biens et services	135 003	160 473	173 390	140 325	-33 065	-19,1%
Subventions publiques	107 579	121 301	140 599	120 593	-20 006	-14,2%
Dons, collectes (hors assurance-vie) *	31 836	18 082	37 256	25 551	-11 705	-31,4%
Autres contributions	65 936	118 670	104 108	94 900	-9 208	-8,8%
Reprises s/amort., provisions, transf. charges	11 287	0	0	0	0	0,0%
Reprises sur fonds dédiés	70 744	47 000	69 944	98 094	28 150	40,2%
Autres produits (exceptionnels, financiers)*	14 977	11 050	6 025	3 437	-2 588	-43,0%
Total ressources directes	437 362	476 576	531 322	482 900	-48 422	-9,1%

* en 2025 + assurance-vie | 168 207

699 529

Au niveau des **subventions publiques** : le 20 octobre, le service « RSI-envoyés » a reçu un message du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) demandant de suspendre tout nouvel envoi de volontaires en 2026 ; le Défap a donc réduit le nombre de mois-volontaires de 472 à 325 mois-volontaires. Nous sommes toujours (à ce jour) en attente des décisions ministérielles.

Cela impacte aussi la ligne « **produits de biens et services** » : le suivi administratif des volontaires des organismes portés (OP) génère des ressources pour le Service financier et pour la formation.

Détail des produits de biens et services :	Comptes 2023	Comptes 2024	Comptes 2025	Budget 2026	Ecart budg.26 / cptes 25	%
Recettes accueil	81 285	95 111	88 172	94 200	6 028	6,8%
Locations diverses	9 400	1 240	8 640	0	-8 640	-100,0%
Gestion organismes partenaires	38 719	55 993	69 023	33 625	-35 398	-51,3%
Autres produits	5 599	8 129	7 555	12 500	4 945	65,5%
Total :	135 003	160 473	173 390	140 325	-33 065	-19,1%

Au niveau des **dons et collectes** : un projet au Burkina Faso a été validé à la commission des projets « projet de compensation carbone » (5,6 k€), un appel à dons est en cours ; deux envois sont prévus en 2026 pour le programme EAPPI (9,8 k€) (appel à dons en cours) et dons, collectes non affectés (10 k€). En 2025, le Défap a reçu une assurance-vie à hauteur de 168 k€ : celle-ci a été affectée à plusieurs fonds dédiés.

Autres contributions :

Pour 2026, il est prévu de demander à la FI Défap-MSI **81 k€** : 60 k€ pour les charges du bâtiment, 10 k€ pour l'échange théologique et 11 k€ pour le stage CPLR-Sénégal (2^e phase).

Fonds dédiés :

Libellés	Budget 2025	Au 01/01/2025	Variation 2025 -	Variation 2025 +	Au 31/12/2025	Budget 2026
Fonds dédiés animation	0	19 826	0	40 000	59 826	47 926
Fonds dédiés missions/projets (RSI)	14 622	20 922	42 122	92 223	71 023	15 600
Fonds dédiés Djibouti	500	500	500	0	0	0
Fonds dédiés Cameroun	1 600	1 750	1 600	1 550	1 700	0
Fonds dédiés Congo	3 925	3 925	3 566	350	709	0
Fonds dédiés RDC	0	0	0	950	950	0
Fonds dédiés Formation théologique	10 000	30 000	0	0	30 000	10 000
Fonds dédiés envoyés	10 000	10 000	10 000	70 000	70 000	17 500
Fonds dédiés Pgm EAPPI	12 100	19 224	12 156	0	7 068	7 068
Fonds dédiés Centrafrique	0	2 015	0	0	2 015	0
TOTAL DES FONDS DEDES	52 747	108 162	69 944	205 073	243 291	98 094

Au final, les recettes disponibles pour les activités propres au Défap s'élèveront à 1 469 k€ en 2026, en augmentation par rapport au budget 2025, mais en allant « puiser » sur les ressources de la FI Défap-MSI un peu plus qu'en 2025 (81 k€ vs 54 k€).

Ressources budgétaires propres au Défap						
	Comptes 2023	Comptes 2024	Comptes 2025	Budget 2026	Ecart budg.26 / cptes 25	%
Ressources des Eglises pour les activités du Défap	968 923	963 318	987 424	986 000	-1 424	-0,1%
Ressources directes	437 362	476 576	699 529	482 900	-216 629	-31,0%
Ressources pour les activités propres du Défap	1 406 285	1 439 894	1 686 953	1 468 900	-218 053	-12,9%

3 Charges par nature

1. CONTRIBUTION A LA CEVAA :

Les contributions prévues par l'EPUDF sont de 1.150.000 € ; la contribution pour la Cevaa, qui représente 40% de la contribution de l'EPUDF, est donc de **460.000 €**.

2. ACTIVITES :

	Comptes 2023	Comptes 2024	Comptes 2025	Budget 2026	Ecart budg. 26 /cptes 25	% activités en 2026
Activités						
A. Relations partenariales	24 728	16 594	14 453	21 950	7 497	3,3%
B. Echanges de personnes : volontariat	142 567	213 079	253 119	193 278	-59 841	29,4%
C. Soutien postes pastoraux	56 996	60 435	63 692	45 424	-18 268	6,9%
D. Echange théologique	164 412	122 870	104 290	126 532	22 242	19,3%
E. Soutien projets	174 830	121 904	138 693	92 386	-46 307	14,1%
F. Animation-communication	47 016	44 678	76 395	103 188	26 793	15,7%
G. Bibliothèque et archives	14 886	18 295	19 472	23 963	4 491	3,6%
H. Accueil	15 690	14 348	13 273	12 246	-1 027	1,9%
I. Versements à d'autres organismes	50 494	49 963	35 380	37 808	2 428	5,8%
Total	691 619	662 166	718 767	656 775	-61 992	100,0%

A. Relations partenariales :

Missions de suivi : chaque année, le responsable « pays » planifie un déplacement pour rencontrer les partenaires, faire le point avec les volontaires sur place et sur les projets en cours.

B. Echanges de personnes : volontariat

Comme dit plus haut, les volontaires qui sont déjà engagés continuent leur mission jusqu'au bout : fin août 2026 pour certains, fin novembre pour d'autres, mais pour l'instant, il n'y a pas de formation prévue pour cette année, en attente des décisions ministérielles.

C. Soutien postes pastoraux

Depuis septembre 2025, le pasteur Pierre Thiam (sénégalais) est aux Antilles, avant il était à Djibouti (EPED).

Il a été remplacé en septembre par le pasteur Bernard Folly (togolais) qui a deux casquettes VSI-Directeur du centre de formation de l'EPED et pasteur de la paroisse.

En janvier 2026, le pasteur Côme Contazi (burundais, pasteur au Maroc) a rejoint la Guyane. Le poste en Guyane est soutenu par FLAM (association 1901 créé grâce à une donation).

D. Echange théologique : bourses, formation, partenariats avec des facultés de théologie...

1. Bourses

En 2025, il avait été demandé aux facultés de théologie de rembourser les billets d'avion des congés-recherche ; l'obtention des visas étant difficile, cela nécessite souvent de changer les dates du billet d'avion 2 ou 3 fois. Il a donc été décidé qu'à partir de 2026, les billets d'avion seraient directement pris en charge par le candidat.

2. Formation

En 2026 : le stage CPLR aura lieu en France : accueil des pasteurs sénégalais cette fois-ci.

3. Partenariats

Les soutiens sont constants. Légère augmentation de la contribution à la CLCF.

E. Soutien projets :

Dans cette nouvelle présentation, les projets font l'objet d'une rubrique à part.

Ils sont regroupés sous quatre thèmes :

- Sauvegarde la création qui inclue les projets de compensation carbone et la contribution du Défap au Secaar.
- Respect de la dignité humaine qui inclue des soutiens réguliers : poste de l'administration du centre de formation de l'EPED à Djibouti (exe), bourses étudiantes de l'UPRECO (financées grâce aux ventes de la philatélie).
- Engagement pour la paix qui inclue l'accompagnement du Défap au programme EAPPI.
- Urgence : projets soutenus en lien avec Solidarité protestante.

Les projets dépendent essentiellement de fonds externes.

F. Animation-communication :

En 2026, aura un lieu un Forum sur l'interculturalité, FLAM a validé un soutien à hauteur de 32 k€ et des fonds dédiés permettront de compléter le financement.

G. Bibliothèque et archives

La bibliothèque s'est dotée de plusieurs logiciels dont un outil numérique commun avec l'Institut Protestant de Théologie DAN (Documentation et Archives Numériques) qui rapproche sur une même plateforme plusieurs fonds documentaires et archivistiques. Pour 2026, il a été budgété un stagiaire pour numériser des documents patrimoniaux et les intégrer dans la bibliothèque numérique DAN.

H. Accueil

Les charges sont constantes : fournitures pour l'accueil, repas institutionnels et réserve pour les petits-déjeuners des personnes accueillies.

I. Versements à d'autres organismes

Dans cette nouvelle présentation des comptes, dans cette rubrique, nous avons conservé l'entraide aux anciens missionnaires, soit 37,8 k€ de charges annuelles.

3. CHARGES DE PERSONNEL

Evolution masse salariale et effectif					
	Comptes 2023	Comptes 2024	Comptes 2025	Budget 2026	Ecart budg.26 / cptes 25
Personnel mis à disposition (pasteurs)	45 331	66 190	69 517	71 000	1 483
Personnel salarié	498 146	515 853	550 643	597 600	46 957
Charges de personnel	543 477	582 043	620 160	668 600	48 440
<i>% augmentation</i>		7,10%	-2,49%	7,81%	
Equivalent Temps Plein. (moy. annuelle)	12,85	13,21	13,57	14,00	
Secrétariat Général	1,60	1,68	1,60	1,60	
Service financier	2,00	2,00	2,00	2,00	
Accueil	2,00	2,00	2,00	2,00	
Animation-Communication	1,57	1,78	1,90	2,20	
Bibliothèque	1,74	1,74	1,74	1,74	
Relations de solidarité internationale	3,94	4,01	4,33	4,46	

Au niveau du service animation-communication : deux salariés sont à plein temps (animation & communication). Le pasteur chargé aussi de l'échange théologique est à 20% de son temps pour la partie « animation ».

Au niveau de la bibliothèque : avec le départ à la retraite de la responsable de la bibliothèque au 31/08 une réflexion est menée pour la suite. Son poste, au niveau du budget, a été maintenu jusqu'à la fin de l'année.

Au niveau du service « Relations de solidarité internationale (RSI) », le nombre d’ETP (4,46) se répartit ainsi : Echange de personnes : volontariat (1,80 ETP) + Echanges théologiques (1,26 ETP) + Suivi partenariats pays (0,75 ETP) + Suivi projets-recherche de financements (0,65 ETP).

Le budget «charges de personnel » validé au Conseil de janvier 2026 n’a pas été revu suite à la démission de la responsable des projets et des partenariats au 28 février. Pour l’instant, il n’est pas prévu de la remplacer, ses tâches vont être affectés en interne : « économie » de 40 k€.

Le Défap depuis quelques années a fait le choix de louer la plupart des appartements du 100 qui étaient auparavant des logements de fonction, ce qui augmente la masse salariale. Mais les recettes locatives sont supérieures à cette augmentation et génèrent ainsi un gain net pour le Défap.

4. VIE INSTITUTIONNELLE ET FRAIS GENERAUX :

En 2025, l’assurance-vie a été affectée à plusieurs fonds dédiés, d’où l’augmentation importante des charges.

Vie institutionnelle, frais généraux						
	Comptes 2023	Comptes 2024	Comptes 2025	Budget 2026	Ecart budg 26 / cptes 25	%
Frais de services (SG, SAF)	15 786	20 250	26 543	18 224	-8 319	-31,3%
Commissions, AG, conseils	7 915	7 287	7 337	7 600	263	3,6%
Bâtiment	102 558	102 822	82 662	86 431	3 769	4,6%
Frais généraux	99 393	63 439	243 498	63 747	-179 751	-73,8%
Total	225 652	193 798	360 040	112 255	-184 038	-51,1%

Les frais de services : la hausse en 2025 est surtout due au départ et à l’arrivée d’un nouveau Secrétaire Général (frais de déménagement).

Les frais de bâtiments (énergie, entretien) sont financés en partie par la FI Défap-MSI ; en 2025, le Défap a demandé une contribution à hauteur de 40 k€, au budget il est prévu 60 k€.

Les frais généraux : en 2025, il a été provisionné 170 k€ en fonds dédiés (dont 168 k€ d’une assurance-vie reçue en cours d’année) ; sans cela, les charges auraient été de 73 k€. C’est donc une diminution qui est prévue en 2026, certains contrats fournisseurs ayant été revus en 2025.

Les charges par destination : avec affectation des charges de personnel « directes » aux différentes activités se trouvent dans le tableau récapitulatif en pages 26 et 27.

En conclusion

Le budget présenté témoigne d’une stabilité globale des ressources et des dépenses, dont le niveau ne varie guère depuis plusieurs années, correction faite de la donation reçue en 2025.

La structure des dépenses évolue cependant, au bénéfice des différentes formes de rencontres (échanges, relations partenariales, animation et communication), alors que le financement de projets décroît.

**TABLEAU
RÉCAPITULATIF
COMPTES 2025 /
BUDGET 2026**

	Comptes 2025				Budget 2026			Ecart col.6-col.3
	Charges	Recettes			Charges	Recettes		
		Directs	Apport Défap contr° Eglises	% apport Eglises		Directs	Apport Défap contr° Eglises	
	Col. 1	Col. 2	Col. 3		Col. 4	Col. 5	Col. 6	
1. Contribution aux projets de la CEVAA	461 600 €	- €	461 600 €	32%	460 000 €	- €	460 000 €	- 1 600 €
ACTIVITES (hors personnel)	718 768 €	458 835 €	259 933 €	18%	656 775 €	401 543 €	255 232 €	- 4 701 €
2. ACTIVITES (avec personnel)	1 186 473 €	458 835 €	727 637 €	50%	1 167 075 €	401 543 €	765 532 €	37 894 €
RELATIONS PARTENARIALES								
Missions de suivi	14 453 €	- €	14 453 €		21 950 €	- €	21 950 €	7 497 €
R.S.I. (charges de personnel) 0,90 ETP (2025) / 0,75 ETP (2026)	39 843 €	- €	39 843 €		32 540 €	- €	32 540 €	- 7 930 €
Total :	54 297 €	- €	54 297 €	4%	54 490 €	- €	54 490 €	270 €
B. ECHANGES DE PERSONNES : VOLONTARIAT								
VSI-VSCI (envoyés)	128 171 €	22 891 €	105 281 €		101 130 €	26 253 €	74 876 €	- 30 404 €
VSI-VSCI (de réciprocité)	63 237 €	57 320 €	5 917 €		63 617 €	57 524 €	6 093 €	176 €
Suivi et accompagnement des organismes portés	39 214 €	39 214 €	- €		21 971 €	21 971 €	- €	- €
Formation des envoyés (volontaires, services civiques, ...) et appui au retour	9 546 €	12 962 €	3 416 €		- €	- €	- €	3 416 €
R.S.I. : frais service	12 951 €	71 630 €	58 679 €		6 560 €	59 050 €	52 490 €	6 189 €
total échanges	253 119 €	204 016 €	49 103 €		193 278 €	164 798 €	28 479 €	- 20 624 €
R.S.I. (charges de personnel) (2 ETP)	93 587 €	- €	93 587 €		109 300 €	- €	109 300 €	15 713 €
Total :	346 706 €	204 016 €	142 690 €	10%	302 578 €	164 798 €	137 779 €	- 4 911 €
C. SOUTIEN POSTES PASTORAUX								
Eglises d'Outre-mer								
Guadeloupe & Martinique : soutien au poste pastoral	22 385 €	- €	22 385 €		17 500 €	- €	17 500 €	- 4 885 €
Guyane : soutien au poste pastoral	4 564 €	- €	4 564 €		1 000 €	- €	1 000 €	- 3 564 €
Réunion (Ia) : soutien au poste pastoral	142 €	- €	142 €		2 000 €	- €	2 000 €	1 858 €
+ Djibouti : soutien Eglise	36 602 €	133 €	36 469 €		24 924 €	- €	24 924 €	- 11 545 €
Total :	63 692 €	133 €	63 559 €	4%	45 424 €	- €	45 424 €	- 18 135 €
D. ECHANGE THEOLOGIQUE								
1. Bourses	43 816 €	30 520 €	13 296 €		58 766 €	20 000 €	38 766 €	
Boursiers et congés recherche	31 684 €	23 404 €	8 280 €		50 766 €	20 000 €	30 766 €	22 486 €
Bourse pour un étudiant à l'Institut Al-Mowafaqa (Maroc)	5 016 €	- €	5 016 €		5 000 €	- €	5 000 €	16 €
Bourses : étudiantes de l'ULPGL Bukavu (RDC)					3 000 €	- €	3 000 €	3 000 €
Soutien faculté de théologie (Congo) : bourses	7 116 €	7 116 €	- €		- €	- €	- €	- €
2. Formation	25 864 €	5 977 €	19 887 €		30 500 €	11 000 €	19 500 €	
Envois et accueils courts d'enseignants en théologie	10 733 €	- €	10 733 €		15 000 €	- €	15 000 €	4 267 €
Soutien échanges de professeurs (UAC-RDC)	4 516 €	3 428 €	1 088 €		4 500 €	- €	4 500 €	3 412 €
Formation des pasteurs (CPLR)	10 615 €	2 549 €	8 066 €		11 000 €	11 000 €	- €	8 066 €
3. Partenariats	34 610 €	- €	34 610 €		37 266 €	- €	37 266 €	
Formation à l'interculturalité (BOSSEY)	- €	- €	- €		- €	- €	- €	
Soutien institut Al-Mowafaqa (Maroc)	17 032 €	- €	17 032 €		17 016 €	- €	17 016 €	16 €
Soutien à des publications (chercheurs)	697 €	- €	697 €		2 000 €	- €	2 000 €	1 303 €
Soutien restauration temple (RCA)								
Soutien publications théo (PM) + cotisation AFOM	1 750 €	- €	1 750 €		1 750 €	- €	1 750 €	- €
CLCF (Centrale de Littérature Chrétienne Francophone) : soutien aux bibliothèques des facultés théologiques	15 131 €	- €	15 131 €		16 500 €	- €	16 500 €	1 369 €
total échange théo.	104 290 €	36 497 €	67 793 €		126 532 €	31 000 €	95 532 €	27 739 €
Echange théo. : charges de personnel (1,26 ETP)	56 642 €	- €	56 642 €		56 300 €	- €	56 300 €	342 €
Total :	160 932 €	36 497 €	124 435 €	9%	182 832 €	31 000 €	151 832 €	27 397 €
E. SOUTIEN PROJETS :								
1. Sauvegarde de la Création	35 526 €	18 988 €	16 538 €		22 890 €	5 693 €	17 197 €	659 €
↳ dont projets de compensation carbone	16 109 €	12 280 €	3 829 €		9 958 €	5 693 €	4 265 €	
Secaar : subvention programme + accompagnement	12 709 €	- €	12 709 €		8 000 €	- €	8 000 €	
Sénégal : soutien projets agroécologie (paroisse ELS)	6 708 €	6 708 €	- €		- €	- €	- €	
Tunisie : soutien à l'agro.écologie					4 932 €	- €	4 932 €	
2. Respect de la dignité humaine	71 747 €	43 790 €	27 957 €		33 840 €	16 600 €	17 240 €	- 10 717 €
Cameroun : modernisation institut Dager	11 996 €	9 450 €	2 546 €					
Congo : mise en place d'un site internet à la faculté de théologie	2 496 €	2 480 €	16 €		4 600 €	4 600 €	- €	
Djibouti : soutien au poste de l'administrateur du centre de formation	14 540 €	1 700 €	12 840 €		17 240 €	- €	17 240 €	
Haïti : soutien à la Fédération des Ecoles Protestantes d'Haïti (FEPH)	15 085 €	2 700 €	12 385 €		- €	- €	- €	
Madagascar : Srs de Mamré - Construction Cantine	- €	- €	- €		5 000 €	5 000 €	- €	
Maroc : soutien projet Kits maison / équipements pour le centre	2 616 €	2 600 €	16 €		4 000 €	4 000 €	- €	
Maroc : projet solidarité (CEI-migrants)	2 316 €	2 310 €	6 €		- €	- €	- €	
RDC : crèche "la Graine"	9 116 €	9 000 €	116 €					
RDC : bourses étudiantes de l'UPRECO	3 966 €	3 950 €	16 €		3 000 €	3 000 €	- €	
RDC : projet accompagnement jeunes (CBCA)	9 616 €	9 600 €	16 €					
3. Engagement pour la paix	27 319 €	25 221 €	2 098 €		32 136 €	32 826 €	690 €	- 2 788 €
EAPPI : envoi d'observateurs frontière israélo-palestinienne	24 290 €	24 721 €	431 €		30 136 €	30 826 €	690 €	
RCA (Centrafrique) : mission courte (colloque)	3 028 €	500 €	2 528 €		- €	- €	- €	
EPUDF Nîmes/Maroc EEAM : rencontre	- €	- €	- €		2 000 €	2 000 €	- €	
4. Urgence	2 235 €	2 208 €	27 €		- €	- €	- €	
RDC : rééquipement CSR de Kitsombiro - achat de matelas	2 235 €	2 208 €	27 €		- €	- €	- €	
Recherche de fonds	1 867 €	1 640 €	227 €		3 520 €	- €	3 520 €	3 293 €
total projets	138 693 €	91 847 €	46 846 €		92 386 €	55 119 €	37 267 €	- 9 579 €
R.S.I. (charges de personnel) 0,50 ETP (2025) / 0,65 ETP (2026)	25 940 €	- €	25 940 €		34 060 €	- €	34 060 €	8 120 €
Total :	164 633 €	91 847 €	72 786 €	5%	126 446 €	55 119 €	71 327 €	- 1 459 €

	Comptes 2025				Budget 2026			Ecart col.6-col.3
	Charges	Recettes		% apport Eglises	Charges	Recettes		
		Directs	Apport Défa contr° Eglises			Directs	Apport Défa contr° Eglises	
	Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6		
F. ANIMATION-COMMUNICATION								
Animation, Communication, Information (ACI)	44 395 €	4 352 €	40 043 €	47 262 €	- €	47 262 €	7 219 €	
Forum (Sète)	32 000 €	32 000 €	- €	55 926 €	55 926 €	- €	- €	
total ACI :	76 395 €	36 352 €	40 043 €	103 188 €	55 926 €	47 262 €	7 219 €	
Animation-communication : charges de personnel (2,2 ETP)	87 947 €	- €	87 947 €	105 300 €		105 300 €	17 353 €	
Total :	164 342 €	36 352 €	127 991 €	208 488 €	55 926 €	152 562 €	24 571 €	
							- €	
G. BIBLIOTHEQUE ET ARCHIVES							- €	
Fonds documentaire, livres, expositions ...	19 472 €	385 €	19 087 €	23 963 €	500 €	23 463 €	4 376 €	
Biblio. : charges de personnel (1,74 ETP)	96 402 €	- €	96 402 €	105 600 €		105 600 €	9 198 €	
Total :	115 873 €	385 €	115 489 €	129 563 €	500 €	129 063 €	13 574 €	
							- €	
ACCUEIL							- €	
Accueil : frais de service	13 273 €	89 606 €	76 333 €	12 246 €	94 200 €	81 954 €	5 621 €	
Accueil : charges de personnel (2 ETP)	67 343 €	- €	67 343 €	67 200 €		67 200 €	143 €	
Total accueil :	80 617 €	89 606 €	8 990 €	79 446 €	94 200 €	14 754 €	5 764 €	
							- €	
VERSEMENTS A D'AUTRES ORGANISMES							- €	
Entraide anciens missionnaires	35 380 €	- €	35 380 €	37 808 €	- €	37 808 €	2 428 €	
Total versement à d'autres organismes :	35 380 €	- €	35 380 €	37 808 €	- €	37 808 €	2 428 €	
							- €	
3. VE INSTITUTIONNELLE, SERVICES GENERAUX	512 496 €	240 694 €	271 803 €	334 302 €	81 357 €	252 945 €	18 858 €	
Frais des services :								
Secrétariat Général	18 221 €	- €	18 221 €	10 400 €	- €	10 400 €	7 821 €	
Service financier	8 322 €	10 400 €	2 078 €	7 824 €	6 920 €	904 €	2 982 €	
Commissions :	7 337 €	- €	7 337 €	7 600 €	- €	7 600 €	263 €	
Frais de structure :								
Bâtiment	82 662 €	50 319 €	32 343 €	86 431 €	60 937 €	25 494 €	6 849 €	
Frais généraux	243 498 €	179 974 €	63 524 €	63 747 €	13 500 €	50 247 €	13 277 €	
sous-total :	360 041 €	240 694 €	119 347 €	176 002 €	81 357 €	94 645 €	24 702 €	
Secrétariat Général : charges de personnel (1,8 ETP)	60 255 €	- €	60 255 €	63 700 €		63 700 €	3 445 €	
Service financier : charges de personnel (2 ETP)	92 201 €	- €	92 201 €	94 600 €		94 600 €	2 399 €	
Total :	512 496 €	240 694 €	271 803 €	334 302 €	81 357 €	252 945 €	18 858 €	
							- €	
TOTAUX de 1 à 3 :	2 160 569 €	699 529 €	1 461 040 €	1 961 377 €	482 900 €	1 478 476 €	17 436 €	
							- €	
Contribution des Eglises :			1 449 024 €			1 446 000 €	3 024 €	
dont reprise sur fonds dédiés :		69 944 €			98 094 €			
Résultat			- 12 016 €				- 32 476 €	



Service protestant de mission - Défap

102 boulevard Arago
75014 Paris

Téléphone : 01 42 34 55 55
Courriel : secretariat.general@defap.fr

www.defap.fr